



Salaire en retard; harcellement; paye les erreurs de caisses

Par **trapani**, le **29/11/2008** à **22:44**

bonjour a tous, je travail en tant que serveuse et je rencontre plusieurs problèmes a mon travail: - Il y a t'il une date limite a laquelle le patron peut nous donner les salaires ou peut il nous payer le 20 s'il le veut? Notre responsable nous ne donne pas les salaires avant le 15 de chaque mois, alors que le plus souvent le patron a remplis les chèques autour du 7. Ce qui permet au responsable de faire pression sur nous. - Il insulte plusieurs de mes collegues et moi meme, les dernieres en date sont: "ferme ta gueule jusqu'a la fin du service ou je t'en mets une ", " t'es qu'une handicapée mentale, t'as été fini au pipi"...etc,etc... ce sont des insultes et des menaces répété et très fréquentes . - Est ce que le responsable a le droit de prendre sur nos pourboires ou nos salaires pour reparer une erreur de caisse, ou un client qui n'as pas payé? je vous remercie d'avance pour vos reponse.